

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00168

**ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PORTE PAR LE CLUB GIER ENTREPRISE
ET CLEO - DEMONSTRATEUR « BOOSTER SON DEVELOPPEMENT PAR LE
NUMERIQUE »**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220016810

DATE D’AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PORTE PAR LE CLUB GIER ENTREPRISE ET CLEO - DEMONSTRATEUR « BOOSTER SON DEVELOPPEMENT PAR LE NUMERIQUE »

Accompagner les entreprises dans leur développement consiste notamment à leur permettre d'innover pour aller vers de nouveaux process impliquant une transition vers le numérique. Cet accompagnement à l'échelle du territoire métropolitain passe par le soutien aux structures qui animent des réseaux d'entreprises.

Au regard de l'intérêt stratégique décliné au travers de la filière d'excellence Industrie 4.0, et plus particulièrement sur l'importance de la transformation numérique des entreprises industrielles présentes sur le territoire métropolitain, il est proposé d'accompagner le Club Gier Entreprises pour la mise en place de son projet d'actions défini ci-dessous, programme décliné avec son partenaire CLEO (CLub des Entrepreneurs de l'Ondaine). Ce projet s'inscrit dans le cadre du label « Territoire d'Industrie » obtenu par la Métropole.

Pour 2022, il s'agit de s'appuyer sur le programme Ambition PME - Stratégie NUMERIQUE en partenariat avec l'association ENE (Entreprises et Numériques). Dans un environnement qui évolue et se transforme constamment, il s'agit d'apporter aux entreprises les leviers afin qu'elles deviennent plus agiles et qu'elles s'adaptent en permanence afin de pouvoir se différencier de la concurrence.

Le projet consiste à la mise en place d'un démonstrateur « **booster son développement par le numérique** », commun aux deux clubs pour ensuite déployer le dispositif sur les deux territoires Gier et Ondaine sur 2022 et 2023.

Ce programme sera proposé pour un nombre limité d'entreprises (si des entreprises intéressées ne pouvaient pas bénéficier de cette première action, elles seraient prioritaires pour la suivante et pourraient déjà commencer à suivre les temps collectifs).

Le démonstrateur doit permettre :

- de donner les moyens aux chefs d'entreprises de se positionner sur une stratégie numérique et envisager son application,
- d'identifier les problématiques rencontrées pour faire évoluer leurs systèmes d'information et ainsi gagner en performance,
- d'accompagner les TPE sur le volet de la stratégie numérique autour de la production, pour les rendre plus compétitives et attractives sur notre territoire,
- d'impliquer les collaborateurs dans une démarche de pérennisation de la stratégie numérique.

Il se décompose en deux parties :

- La partie collective (partie pour laquelle Saint-Etienne Métropole est sollicitée) : les participants peuvent lors de ces temps, échanger sur leurs expériences, leurs orientations stratégiques et ainsi créer une véritable dynamique,
- La partie individuelle : accompagnement (et prise en charge par ENE – Région Auvergne-Rhône- Alpes) par un expert choisi dans le référentiel de l'ENE, suivant la thématique, la nature du projet et le marché ciblé par l'entreprise.

Pour permettre la mise en place de ce projet, le Club Gier Entreprises demande l'attribution d'une subvention de 20 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue une subvention de 20 000 € au Club Gier Entreprises,**
- **approuve la convention afférente et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2022 sur le compte INUM – SUFT.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU